

ATTEINTE À L'HONNEUR

Un défenseur des animaux perd contre Daniel Vasella

Le défenseur des animaux Erwin Kessler n'a pas le droit d'accuser Daniel Vasella de «crime de masse». La Cour suprême de Thurgovie lui ordonne de retirer ce terme de son site internet, a fait savoir hier M. Kessler. Le responsable de l'Association contre les fabriques d'animaux a par contre le droit de reprocher au président du Conseil d'administration de Novartis de «torturer des animaux», estiment les juges dans leur verdict rendu le 1^{er} décembre. Cela ne représente pas une atteinte à l'honneur lorsque l'entreprise en question pratique des tests sur animaux. M. Kessler a indiqué qu'il avait porté l'affaire devant le Tribunal fédéral. ATS